

Intervention de Yannick BOUBEE

Nous avons eu un débat sur le PLUI du canton d'Ossun à l'occasion de son arrêt lors du Conseil Communautaire du 27 février 2020. Une partie de mon propos d'aujourd'hui reprend les grandes lignes de mon intervention d'il y a maintenant plus de deux ans, puisque les points soulevés sont toujours d'actualité et que les interrogations posées sont restées sans réponse. Vous l'avez compris, je vais parler de l'hôpital unique. Sans passion, seulement avec raison, avec des éléments factuels.

I) Les compétences de l'Agglo :

Revenons d'abord sur les 4 sujets techniques qui sont de la compétence de la Communauté d'Agglomération, et qui ont fait l'objet d'un débat organisé ici-même le 27 janvier dernier suite à une demande d'Isabelle LOUBRADOU, Présidente du Groupe « Ambition Nouvelle », et pour lequel je tiens encore à vous remercier Monsieur le Président, ainsi que nos Services pour leur mobilisation et leur remarquable rendu sur ce sujet :

- L'assainissement d'abord. La station d'épuration de Louey n'étant pas en capacité d'accueillir les effluents de cet hôpital qui représenterait au minimum 2400 équivalents-habitants, cet équipement nécessiterait un investissement évalué, selon les scénarii, entre 3 et 7M€. Parmi les trois solutions proposées, deux seraient dérogatoires et exigeraient une autorisation de la DDT, le milieu récepteur des effluents étant dégradé. La proposition la plus sécurisée sur les plans technique et écologique impliquerait de poser entre 8 et 10km de tuyaux pour se brancher sur les réseaux d'ODOS ou de TARBES : il en coûterait 5 à 7 millions d'euros, hors renforcement non chiffré ! Sur ce sujet, nous sommes toujours sans réponse et nous avons pu noter l'impréparation de la Direction de l'hôpital qui n'a pas su répondre à votre question, M. le Président, relative à la participation du Centre Hospitalier de Bigorre à cet investissement.
- Le Plan Climat Air Energie Territorial ensuite. La liste des faiblesses et des menaces de ce projet a confirmé nos alertes précédentes : l'artificialisation des sols portant atteinte à la biodiversité, au potentiel de production agricole et de stockage de carbone, ou encore augmentant les risques naturels par ruissellement. Sans oublier la création d'une nouvelle rupture des continuités écologiques, la hausse de la part des émissions de gaz à effet de serre imputable à l'augmentation des déplacements des soignants, des patients et des visiteurs. Au plan national, rappelons que ce sont entre 20 000 et 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui sont en moyenne consommés chaque année d'où le nouveau principe du Zéro Artificialisation Nette sur lequel je vais revenir. Pour mémoire, l'hôpital et les services annexes, c'est plus de 20 hectares.
- L'urbanisme maintenant, avec la conformité du projet au regard du PLUI. Nous avons bien compris qu'une Déclaration d'Utilité Publique permettrait une mise en compatibilité aux forceps, DUP qui exonèrera ce projet des dispositions de la loi Climat et Résilience. Il est permis également de s'interroger sur les capacités des structures et services connexes indispensables au fonctionnement de l'hôpital (blanchisserie, hôtels, restaurants, etc) avec une partie du terrain d'assiette de l'OPA n°37 à déclarer inconstructible.
Sur ce thème de l'urbanisme, comment ne pas évoquer aussi la gestion des deux friches hospitalières de Lourdes et Tarbes, cette dernière étant évaluée par France Domaine à 46 millions d'euros ? L'Etat, sur d'autres territoires, a fait le choix de la rénovation / reconstruction sur le même site, comme l'a annoncé le cabinet du Premier ministre le 26 janvier dernier pour l'hôpital de Laval, par exemple. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'ailleurs le champ des possibles est largement ouvert et qu'ici, selon la Direction de l'hôpital, il ne l'est a priori pas.
- La mobilité, parlons-en puisqu'il s'agit également d'une de nos compétences. 4 scénarios de desserte possibles, allant de 0€ de surcoût à près de 500 000 €/an. La Direction du Centre Hospitalier a confirmé le

public de voyageurs utilise une voie affectée à sa seule exploitation et bénéficie d'une priorité ; ainsi, les transports collectifs en site propre vont plus vite que les voitures et constituent une alternative attractive à ce mode de transport. En favorisant le report modal des automobilistes, ils limitent la pollution, les émissions de gaz à effet de serre et les bouchons. Mais la Direction n'en veut pas... Dont acte.

Je vais m'arrêter quelques instants sur cette question des mobilités parce qu'elle est révélatrice de l'impréparation de ce dossier. En effet, la Direction nous a exposé son projet de rouvrir la gare d'Ossun afin de permettre un transport des habitants de Lourdes et de Tarbes en train, puis par navette électrique jusqu'à cet hôpital. Juste une précision, au-delà de la loufoquerie de cette brillante proposition, la gare d'Ossun a depuis un moment été vendue à un particulier, la Commune ayant, quant à elle, conservé le hangar attenant.

II) La Santé Publique :

Ensuite, les élus que nous sommes se préoccupent, bien sûr, de santé publique ; or, le projet d'hôpital unique soulève bien des questions face auxquelles aucune réponse pertinente n'est à ce jour apportée :

- La fermeture de lits, intervenue au sein du Centre Hospitalier de Bigorre de manière continue depuis plusieurs années. Le capacitaire de ce futur hôpital interroge le Conseil National de l'Investissement en Santé ; il ne sera pas suffisant. Cela mérite un débat.
- Le recrutement de praticiens, avec des postes de soignants non remplacés ou bien encore dirigés vers le Centre Hospitalier de PAU. L'exemple du Service de Médecine Nucléaire en est, malheureusement, une parfaite illustration. Dans le plus grand silence et la plus grande discrétion, n'assiste-t-on pas au démantèlement méthodique et voulu du système public de la santé des Hautes-Pyrénées ? Cela mérite un débat.
- Le plateau technique de qualité. Mais enfin un tel outil, s'il est évidemment nécessaire, peut très bien s'obtenir en réhabilitant l'existant, choix réalisé sur d'autres territoires. Après tout, l'hôpital Purpan a ouvert au public en 1946 : il a bien été rénové et agrandi... Cela mérite un débat.

III) Zéro Artificialisation Nette :

Enfin, nous ne pouvons pas mettre de côté un fait nouveau qui s'est précisé depuis le précédent débat sur le PLUI de l'ancien canton d'Ossun, et que j'évoquais déjà à cette époque : je veux bien évidemment parler du « Zéro Artificialisation Nette ».

Quelle prise en compte et cohérence de ce projet dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette, objectif à 2050 fixé par la loi Climat et Résilience publiée au Journal Officiel le 24 août 2021 ? Car, en fait, ce projet représente exactement le contraire de ce qu'il faut faire.

Une circulaire en date du 7 janvier dernier adressée aux Préfets sur ce thème par le Premier Ministre rappelait que cet objectif s'appréciera à l'échelle des documents de planification et d'urbanisme (régionaux et locaux) qui feront le bilan des surfaces artificialisées et désartificialisées, et non à l'échelle de chaque projet. Ainsi la réduction du rythme de la consommation d'espaces devra être déclinée à l'échelle régionale, dans le cadre de l'évolution des documents de planification régionale, puis au niveau du bloc local, dans les documents d'urbanisme locaux.

Or dans le cadre de ce dossier, en l'état, l'hôpital n'est pas un projet régional ou national. De ce fait, il viendra obérer les capacités, déjà limitées, de construction pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération. Cela doit nous interpeller, car il en va pour demain des capacités de développement de notre territoire, à un moment où les élus du Canton d'Ossun ont su réaliser l'exercice particulièrement difficile de diminution des surfaces urbanisables.

J'ajoute que se prépare également la création du premier centre « santé – secours » de France, celle d'une plateforme commune avec l'ensemble des acteurs du secours qui viendrait trouver place aux côtés de l'hôpital. Le CODIS viendrait donc aussi à LANNE. Dit simplement, voilà qui obèrera encore davantage les possibilités de développement de nos Communes.

En clair, cette partie du territoire pourrait avoir une fonction de centralité remarquable pour le département, au-delà de la zone aéroportuaire déjà existante qui mérite notre total soutien, tant pour son apport fondamental au

En termes d'aménagement du territoire, ces données sont majeures et méritent vraiment un débat. Est-ce que ces orientations sont aujourd'hui raisonnables, et la puissance publique ne va-t-elle pas réaliser ce qu'elle interdira aux citoyens ? En effet, comment pourrions-nous être crédibles quand nous parlerons dans nos Communes de lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ?

IV) Abstention :

Alors bien évidemment, comme l'avait fort justement souligné Fabrice SAYOUS, notre collègue Maire de Juillan en février 2020, ce PLUI du canton d'Ossun ne saurait se résumer à la seule problématique de l'hôpital unique. Mais ces remarques devaient être formulées, car il s'agit d'un enjeu majeur. A présent, la possibilité donnée pour la construction de logements pour les personnes âgées, en difficultés, comprise dans ce PLUI est également fondamentale pour certaines Communes.

C'est pourquoi mes chers collègues, nous serons un certain nombre à ne pas souhaiter voter contre ce PLUI, car nous mesurons le travail et les efforts faits par les élus avec l'appui des Services, sous la gouvernance de Patrick VIGNES, 1^{er} Vice-Président.

Mais, pour autant, nous ne pouvons pas l'approuver ; donc, nous nous abstiendrons.

Et au-delà de cette question du PLUI du canton d'Ossun, nous en appelons à la nécessaire vigilance et à la nécessaire instauration d'un vrai débat concernant ce projet d'hôpital unique à Lanne, au regard des zones d'ombres qui continuent de planer sur ce projet, des grandes incertitudes financières qui demeurent pour notre collectivité et de leurs conséquences.

Vous aviez dit Monsieur le Président en février 2020 : « on travaille pour tout le territoire. Je demande à ceux qui ont des œillères de les enlever ». Et bien ensemble, réaffirmons notre profond attachement à une politique de santé publique basée sur la proximité. La fermeture de services d'urgence, la fermeture d'un hôpital sur deux qui se traduirait par un éloignement des habitants de l'hôpital public, c'est une augmentation considérable de perte de chances pour nos populations. Cela est totalement inacceptable, de même le fait que nous n'ayons toujours pas de réponse à toutes les questions que nous nous posons sur les prérequis essentiels à l'installation d'un hôpital public éloigné du barycentre de la population de notre communauté d'agglomération et, plus largement, du département.

Yannick BOUBEE
Maire d'Aureilhan
Vice-Président de la CA TLP
Conseiller Départemental